

◀ Réforme du bac et du lycée ▶

Combattons la réforme Blanquer

La rapport Mathiot vient d'être publié. Commandé par le ministre, il donne des orientations inquiétantes pour la future réforme du bac et du lycée.

La lettre de mission du ministre et le projet présidentiel fixaient une contrainte forte sur cette réforme : la réduction à 4 du nombre d'épreuves terminales au baccalauréat pour faire des économies budgétaires.

La réforme qui est en préparation s'inscrit en continuité avec la généralisation de la sélection pour l'accès aux études supérieures.

***Semestrialisation,
lycée à la carte,
contrôle continu et
accentuation du tri social...***

Le nouveau lycée et le nouveau baccalauréat sont dans la droite ligne de toute la politique néolibérale de ce gouvernement : réduction de la dépense publique, destruction de tous les cadres collectifs, augmentation des inégalités.

Page 2

De quoi parle-t-on ?

Quel calendrier ?

Quelle réforme du lycée ?

Quelle réforme du bac ?

Page 3

**Le décryptage de SUD
éducation**

Page 7

**L'analyse de
SUD éducation**

Page 8

**Nos revendications pour
un lycée égalitaire**

**NI INDIVIDUALISATION
NI LOCALISATION
NI SÉLECTION**

**Pour un lycée
égalitaire**

◀ Réforme du bac et du lycée ▶

De quoi parle-t-on ?

Quel calendrier ?

- ▶ **14 février 2018** : présentation de la réforme par le ministre
- ▶ **Printemps 2018** : présentation dans les instances et publication des textes
- ▶ **Septembre 2018** : mise en œuvre de la réforme du lycée dans les classes de seconde
- ▶ **Janvier 2019** : fin du premier semestre et début de la modularité du lycée pour les élèves de Seconde
- ▶ **Septembre 2019** : mise en œuvre de la réforme du lycée et du baccalauréat (épreuve anticipée) dans les classes de Première
- ▶ **Septembre 2020** : mise en œuvre de la réforme du lycée et du baccalauréat (contrôle continu et épreuves terminales en avril puis en juin) dans les classes de Terminale
- ▶ **Juin 2021** : premier·e·s bachelier·e·s du nouveau baccalauréat

Quelle réforme du lycée ?

- ▶ Fin des trimestres et **semestrialisation** des conseils de classe et des enseignements
- ▶ **Fin des séries**
- ▶ **Un tronc commun qui va en se rétrécissant progressivement** au cours de la scolarité au lycée
- ▶ **Instauration d'un lycée modulaire** dès le deuxième semestre de la Seconde (premier semestre globalement commun à tou·te·s, fin des enseignements de détermination)
- ▶ **Un système de majeures et de mineures** qui démultiplie les parcours sans les individualiser complètement (lycée « à la carte », mais sur la base de menus préconstruits)

Quelle réforme du baccalauréat ?

- ▶ **Une épreuve anticipée en français** maintenue en première
 - ▶ **Quatre épreuves finales en terminale** :
 - ⇒ **Deux épreuves écrites, passées en avril, dans les disciplines majeures** inscrites dans des parcours (exemples : un parcours scientifique avec en majeures Mathématiques et Physique-Chimie, un parcours Littérature & Société avec en majeures la Philosophie renforcée et les Lettres...)
 - ⇒ **Deux épreuves universelles** en fin d'année scolaire, passées par tou·te·s les élèves :
 - **une épreuve écrite de philosophie**
 - **un « Grand oral »**
- Les résultats de ces deux épreuves sont transmises avec le dossier scolaire, aux établissements de l'enseignement supérieur, qui pourront s'appuyer dessus pour prendre leurs décisions sur les vœux d'orientation des élèves.*
- ⇒ **Tout le reste des disciplines est évalué en contrôle continu ou en contrôle en cours de formation.**

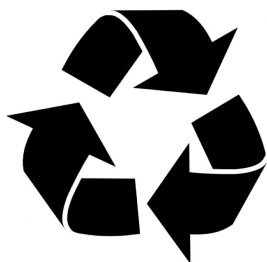
Un projet définitif ?

Les arbitrages ministériels ne seront arrêtés que le 14 février et le projet est encore susceptible d'évolutions. Mais celles-ci ne devraient intervenir qu'à la marge. Le cadrage ministériel est contraignant et le projet de la commission Mathiot semble déjà bien défini.

éducation
Sud
Union
syndicale
Solidaires

◀ Réforme du bac et du lycée ▶

Le décryptage de SUD éducation



L'organisation de la sélection à l'Université

Ce rapport inscrit pleinement le lycée et le bac dans le processus de sélection à l'entrée de l'université.

Il vise à intégrer 75% des épreuves dans Parcoursup (toutes sauf les deux épreuves terminales de juin) et à instaurer un lycée modulaire qui s'intègre dans la logique des "attendus".

S'y ajoute le "supplément au diplôme" (ou "portefeuille de compétences"). Il s'agirait de remplir sur un logiciel les compétences acquises par l'élève dans les matières enseignées mais également en cas d'engagement associatif, de mandat de délégué etc. Bien sûr, tout cela n'a pour objet que d'être intégré dans Parcoursup. En plus des fiches avenir et des livrets scolaires, c'est une nouvelle charge de travail qui pèserait sur les personnels dans le seul but d'organiser la sélection.

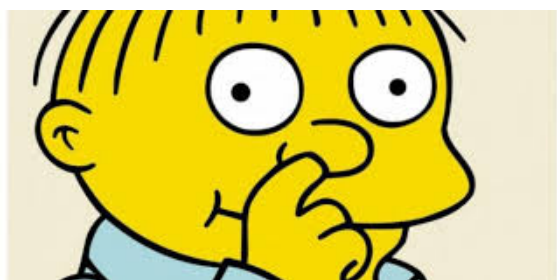
Sur le bac



La course aux économies

Réformer le bac, oui. Mais pour les bonnes raisons. Le rapport Mathiot tente bien de maquiller sous un peu de pédagogie et de modernisme ses préconisations. Mais dès l'introduction du rapport c'est bien le coût du bac qui est pointé. Quand aux moyens pour appliquer la réforme : pas un mot si ce n'est pour avancer plusieurs options vers la flexibilisation du temps de travail des enseignant-e-s et donc une inévitable réforme du statut.

Trop facile le bac ?



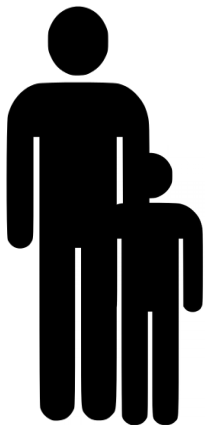
Autre reproche fait au bac : la hausse continue du taux de réussite qui mettrait en péril sa "valeur certificative". Il est évident que l'objectif affiché ne peut être de faire baisser ce taux de réussite, investi de trop d'enjeux symboliques et politiques. Il s'agit plutôt d'enlever au bac son statut de premier grade universitaire en rendant son obtention accessoire dans l'accès à l'université qui sera fondé sur les dossiers des élèves et les résultats des épreuves anticipées.



Un mini-bac durant l'année

Pour éviter "l'effet de bachotage" et l'examen-couperet, le rapport préconise l'organisation d'épreuves anticipées aux contours encore flous mais qui, concentrées sur une semaine à une date fixée en début d'année, ressemblent beaucoup à une semaine de bac anticipée et organisée dans les établissements. Le fait que ces épreuves concernent les majeures n'est pas un hasard. C'est qu'il s'agit de prendre en compte les notes obtenues dans le processus de sélection à l'entrée de l'Université.

Enfin, alors que les modalités concrètes ne sont pas encore précisées, rappelons que les contrôles en cours de formation (CCF) sont largement décriés dans les lycées professionnels et agricoles où ils existent : importante charge de travail pour les enseignant-e-s, inégalités, temps d'enseignement réduit à portion congrue...



Le risque de bac "maison" et d'un accroissement des inégalités

Comme avec la Loi Fillon de 2005, abandonnée sous la pression lycéenne, le risque est grand que l'organisation et la correction dans les établissements, voire la prise en compte des notes du bulletin comme l'envisage le rapport conduisent à l'obtention d'un bac dont la valeur sera liée à la réputation de l'établissement. De plus, la possibilité de créer des parcours locaux creusera le fossé entre les lycées.

Dans le même sens, le rapport préconise la "conception, au niveau d'un bassin d'enseignement et de formation, d'une académie si possible". Au-delà de l'absence de définition d'un bassin d'enseignement, il est clair que les auteur·ice·s du rapport envisagent d'un bon œil l'existence de diplômes locaux.



Des épreuves terminales symboliques mais cosmétiques

Le rapport préconise de maintenir deux épreuves terminales communes : la philosophie (qui continue à n'être enseignée qu'en terminale et toujours pas dans l'enseignement professionnel) et un "Grand oral" présenté par le rapport comme un rite de passage initiatique. De fait il ne peut s'agir que de ça car ces deux épreuves à forte portée symbolique n'auront un intérêt que très réduit. Passées au mois de juin, ces épreuves ne feront pas partie des notes intégrées dans les dossiers soumis à Parcoursup contrairement aux épreuves passées plus tôt dans l'année. Alors que ce nouveau lycée est tout entier tourné vers la sélection, leur importance n'en sera que très relative.



Le Grand oral : quels moyens ?

Conscient du caractère hautement discriminant de l'exercice, le rapport préconise de mettre en place un accompagnement et une formation spécifique mais se garde bien de préciser les moyens qui y seront alloués. Si c'est à l'image de "l'accompagnement personnalisé" (AP) réalisé avec des classes de 35 élèves, on est en droit de s'inquiéter.



Passer ton bac sur Internet

Les oraux de langue perturbent l'organisation des cours ? Qu'à cela ne tienne, organisons une certification en ligne via des outils numériques "dont la conception devrait idéalement être dans les mains de l'éducation nationale". Comme nous ne vivons pas dans un monde idéal et que l'exemple des différents ENT ou logiciels de vie scolaire nous démontre que plutôt que de se donner les moyens de produire une plateforme publique et performante, l'Education nationale préfère laisser les collectivités et les rectorats dans une pseudo-autonomie qui les jette dans les bras des

entreprises privées. Comme dans le cas de Pronote, il faudra s'acquitter de coûts de licence exorbitants tout en exposant personnels, parents et élèves à des publicités. Finie donc la correction par un-e enseignant-e : place aux cases à cocher sur un logiciel et à l'enrichissement de boîtes privées qui vont se jeter sur ce grand marché que devient l'éducation.

Fin des options bonus

+1

Prendre en compte uniquement les points au-dessus de la moyenne lors du passage des options ? C'est terminé pour le rapport Mathiot. Le risque est alors grand que la majorité des élèves hésitent d'autant plus à choisir des matières qui pourraient leur faire perdre des points et que seul-e-s celles et ceux qui maîtrisent déjà les compétences enseignées et/ou s'attachent à se fabriquer un parcours d'excellence se dirigent encore vers ces matières, accroissant là-aussi les inégalités.

Sur le lycée

La voie professionnelle oubliée



Alors que la lettre de mission invitait à "réformer, revaloriser le baccalauréat [...] et [à] favoriser les passerelles entre les différentes voies de formation, notamment entre les voies générales, technologiques et professionnelles", force est de constater que les travaux de M. Mathiot se sont concentrés sur les seules voie GT tandis que la voie pro était laissée entre les mains d'une concertation beaucoup plus large dans laquelle l'Éducation Nationale est réduite à un rôle de figuration au profit des régions et du MEDEF qui se disputent le gâteau de l'apprentissage. Une nouvelle preuve de mépris pour la voie professionnelle mais surtout une démonstration édifiante que cette réforme est avant tout celle de l'accentuation du tri social.

Le conseil pédagogique au centre du jeu ?



Le rapport propose un conseil pédagogique renforcé en se fondant sur l'article R421-1 du code de l'éducation. C'est là un indice, parmi d'autres, de la précipitation dans laquelle a été rédigé ce document : cet article fait référence à la commission permanente, et non au conseil pédagogique. Amateurisme ou flou entretenu ? Revaloriser le rôle du conseil pédagogique qui serait composé d'enseignant-e-s élu-e-s et auquel seraient associé-e-s des parents et des élèves élu-e-s, cela ressemble drôlement à un conseil d'administration. Mais un CA encore moins démocratique, car il ne serait composé d'aucune représentation élue des personnels non-enseignant-e-s, et ne déciderait de rien...



La fin des séries ?

En l'état actuel, le rapport propose 16 couples de matières comme majeures en lieu et place des 11 filières de la voie GT actuellement existante. Une simplification toute relative et surtout une fausse nouveauté. Par exemple, quelle différence entre le couple STMS/SVT et le bac ST2S actuel ?

Cela va brouiller la lisibilité des parcours pour les élèves ne possédant pas l'ensemble des codes sans fondamentalement changer la situation actuelle. En effet, pointer que le bac S est actuellement le bac général de la voie générale, pour quelques lignes plus loin proposer de regrouper les élèves selon qu'ils et elles suivent des majeures scientifiques ou des majeures "non-scientifiques" (l'appellation de ces dernières en dit long) laisse songeur.

Tout comme critiquer la multiplication des options en série L qui en complexifierait le fonctionnement pour ensuite proposer quelques chose d'encore plus complexe.

Hierarchisation des langues



Le rapport indique que « l'anglais devient une discipline à part des langues vivantes, tant il nous semble logique de la considérer comme une discipline fondamentale ». Voilà qui en dit long sur la conception du monde des auteur-ice-s du rapport, d'autant plus, bien entendu qu'il s'agira de ne surtout pas toucher aux sections binationales ou internationales, autant de moyens de sélection sociale permettant aux classes supérieures de se distinguer.



Préparer la réussite dans l'enseignement supérieur : vraiment ?

Parmi les objectifs de la lettre de mission et la boussole dont se prévaut M. Mathiot, revient souvent la question de préparer et favoriser la réussite dans l'enseignement supérieur. On ne voit pas bien en quoi...



Attaque sur le statut

Volumes horaires annuels, modulation des horaires hebdomadaires d'enseignement : les préconisations du rapport ne peuvent que nous inquiéter. Aucune avancée n'est prévue pour les personnels qui devront faire face à des dispositifs lourds et chronophages et voient leur temps de travail menacé d'augmenter avec un recours au maître mot du gouvernement actuel : la flexibilité.



Recours massif aux ressources numériques

Le rapport prévoit de "recourir massivement aux ressources numériques". Soit, mais quand on voit l'état de l'équipement de la plupart des établissements qui dépend du bon vouloir des régions et est souvent obsolète avec des connexions Internet précaires et ne peut être que sceptiques. Pour pouvoir utiliser les ressources numériques, il faut déjà en disposer et être formés à leur usage.

Par ailleurs, le recours au numérique doit être en appui à la pédagogie de l'enseignant et non pas se substituer à lui. C'est pourtant ce qui est suggéré par la proposition de recourir aux

MOOC ou aux visio-conférences pour dispenser certains cours.

Dans le même temps les horaires disciplinaires sont menacés et aucune garantie n'est offerte sur les DHG qui ne sont évoquées que dans le cadre du renforcement de l'autonomie des établissements.

La Seconde sacrifiée

2^{nde}

Censée être simplifiée, l'organisation du baccalauréat à différents moments de l'année scolaire va en fait impacter d'autant les enseignements de la classe de seconde. La solution est toute trouvée pour M. Mathiot : organiser des semaines de préparation à l'orientation (qui fonctionneraient sans enseignant-e-s ?) ou tout simplement envoyer les élèves en stages, construits comme un moyen de se débarrasser des élèves plus que comme une modalité pédagogique. Sans compter que trouver, gérer et suivre les stages constitue une charge de travail que les équipes pédagogiques pourront difficilement assumer en sus de l'organisation des examens.

◀ Réforme du bac et du lycée ▶

L'analyse de SUD éducation

L'élève auto-entrepreneur de sa scolarité

Il ne faut pas s'y tromper : loin d'être une suppression des filières, ce projet prévoit une démultiplication des filières, avec quasiment une filière par élève – même si quelques gardes-fous limiteront les parcours possibles, ne serait-ce que pour des raisons organisationnelles. Les conséquences en sont très largement connues. La dissolution du groupe classe s'inscrit pleinement dans le cadre néolibéral du macronisme. Les élèves seront chacun·e rendu·e·s toujours davantage responsables individuellement de leurs choix, de leurs parcours, de leurs « réussites » ou de leurs « échecs ». Les cadres collectifs de la construction de soi sont dissipés. La force potentielle du collectif-classe face à l'institution est défaite. L'élève devient ainsi l'auto-entrepreneur de sa scolarité. Cette destruction du cadre collectif se retrouvera aussi du côté des enseignant·e·s : s'il n'y a plus de classe, il n'y a plus d'équipe pédagogique, mais seulement des enseignant·e·s qui ont quelques élèves en commun ici ou là. Cette « fluidification post-moderne » fait perdre tout repère collectif aux élèves et aux personnels.

Le tri social accentué

Plus les élèves et leurs familles « choisissent » leur parcours, plus les inégalités structurelles sont reproduites. Aucun « accompagnement à l'orientation » ne peut vraiment le contrer : lorsque les élèves « choisissent », ils et elles le font dans le cadre de l'idéologie dominante et tous les stéréotypes et déterminismes sociaux sont renforcés.

Car il ne faut pas croire que la suppression des filières S, ES et L va effacer les inégalités de parcours, bien au contraire. La modularité permettra d'affiner encore les stratégies de différenciation sociale. Les élèves dont le milieu socio-culturel le permettra sauront choisir les parcours les plus valorisants et la hiérarchie des parcours scolaires sera d'autant plus forte.

Cette réforme doit se comprendre en continuité avec ce qui se met déjà en place en amont avec le livret de compétences (rebaptisé dans sa dernière version "Livret scolaire unique numérique") de la primaire à la 3^e et en aval avec la réforme de l'entrée à l'université et l'introduction de la sélection et des attendus.

Fin du diplôme national du bac, premier grade universitaire

Dans l'organisation actuelle, l'extension du contrôle en cours de formation ou du contrôle continu contribue à localiser le bac, vers des bacs « maison » dépendant de l'établissement, cassant ainsi sa valeur nationale. On sait l'augmentation de la charge de travail que cela implique pour les enseignant·e·s (par expérience de la voie professionnelle et des langues vivantes). L'évaluation des élèves par leurs propres enseignant·e·s sera source de tension avec les élèves et leurs familles. Et si l'évaluation au cours de l'année devient certificative, il sera beaucoup plus difficile de la faire correspondre à des enjeux formatifs et pédagogiques.

Le ministre Blanquer ne voulant pas s'attaquer directement à ce « symbole républicain », le bac n'est certes pas officiellement détruit. Mais, en pratique, il sera complètement secondarisé et ne jouera à terme quasiment aucun rôle pour la poursuite d'études et pour les employeurs. Chaque élève aura désormais son curriculum personnel de modules de lycée qu'il aura acquis avec plus ou moins de réussite.

Les parcours du lycée correspondront à n'en pas douter très rapidement aux attendus définis par chaque filière post-bac. Pire, d'un établissement du supérieur à l'autre, les critères seront différents pour une même filière (telle combinaison de majeures du lycée avec telles notes pour être accepté·e, entre tant et tant pour être accepté·e « sous réserve de remise à niveau », etc.). Comme c'est déjà le cas aujourd'hui pour certaines formations post-bac comme des BTS, on ne voit pas comment des élèves qui auraient réussi les deux épreuves de bac en avril sur leurs majeures et obtenu une réponse positive de la filière de leur choix mais qui échoueraient ensuite à obtenir le bac suite aux deux épreuves universelles (philosophie et oral interdisciplinaire) pourraient être refusé·e·s par cette filière post-bac !

Ainsi, le bac ne serait plus ni une condition suffisante (avec la généralisation de la sélection), ni une condition nécessaire pour la poursuite d'études. Le bac aura donc le même statut, pour l'essentiel symbolique, que le brevet.

Extension du domaine de la loi Travail

Dans la réforme du premier cycle universitaire, la fin de la compensation des notes par semestre est annoncée : chaque étudiant·e capitalisera des unités indépendantes, désormais labellisées « blocs de compétences » pour correspondre aux critères patronaux de l'employabilité. Du lycée au supérieur, la cohérence de l'offre de formation est secondaire, ce qui compte c'est l'individualisation.

Cela s'inscrit dans le vaste projet de mettre fin aux diplômes, aux qualifications et aux garanties collectives. Les employeurs auront désormais à disposition la liste des compétences, unités, modules, etc., validé·e·s par chaque élève au cours de ses études (scolaires et supérieures) plutôt que des diplômes nationaux fondant les garanties collectives des salarié·e·s liées à leur qualification. Il s'agit donc de l'application à la formation initiale de la logique de la loi Travail et des ordonnances Macron.

Construire la mobilisation

Les fédérations FERC-CGT, FNEC-FP-FO, FSU, SUD éducation, Solidaires étudiant·e·s, l'UNEF et l'UNL ont affirmé des revendications communes :

- ▶ « La nécessité de travailler tout au long du parcours au lycée à une orientation choisie, construite, accompagnée et évolutive avec les moyens humains et financiers nécessaires.
- ▶ Le maintien du baccalauréat comme diplôme national et 1^{er} grade universitaire, garantissant l'accès de tous les bachelier·es sur tout le territoire aux filières post bac et aux établissements de leur choix.
- ▶ L'exigence d'ouverture massive de places supplémentaires en 1^{er} cycle post bac et le refus de toute sélection à l'entrée à l'université.
- ▶ Le refus de l'instauration de blocs de compétences en lieu et place des diplômes et des qualifications.
- ▶ L'abandon du projet de loi sur le 1^{er} cycle post bac et du Plan étudiants qui l'accompagne, condition pour permettre une réforme ambitieuse qui garantisse le libre accès de chacun·e au supérieur. »

Il s'agit désormais de construire la mobilisation. Dans des assemblées générales, heures d'informations syndicales, débattons des moyens à mettre en œuvre pour imposer le retrait des projets de réforme du bac, du lycée, du premier cycle universitaire et du Plan étudiants. Pour SUD éducation, cela passera par la convergence des mobilisations des personnels de l'enseignement scolaire et du supérieur, des étudiant·e·s et des lycéen·ne·s, et par la construction d'une grève massive et reconductible.

Réformer le bac pour supprimer des postes ?

Dans le système actuel, on peut avoir de fortes inquiétudes sur le devenir des disciplines qui ne seront pas choisies comme majeures par les élèves, puisque, de fait, elles n'auront finalement aucun impact sur leur poursuite d'étude. Comment, à terme, continuer d'attendre des élèves qu'ils suivent des enseignements qui, pour eux, « ne comptent pas » ? Comment ne pas voir dans la baisse drastique des postes aux concours externes une anticipation des effets de la réforme sur les postes ?

Les revendications de SUD éducation pour un lycée égalitaire

Dans l'immédiat, SUD éducation revendique le maintien du cadre national du baccalauréat, qui doit rester le premier grade universitaire, contre toute tentative de localisation. Nous refusons toute hiérarchisation entre les disciplines par une différenciation entre celles qui donneront lieu à examen terminal ou non. Nous défendons le droit à l'anonymat des élèves pour les épreuves certificatives.

Pour favoriser l'égalité du droit à l'éducation, la réduction des effectifs par classe et la mise en place de dédoublements systématiques sont des exigences essentielles, à l'opposé de la politique d'austérité, de suppression de postes et d'autonomie des établissements.

Plus la scolarité est commune, moins elle est inégalitaire : SUD éducation inscrit son combat dans la perspective de l'abolition du système hiérarchisé actuel qui fonctionne sur un modèle d'orientation et de sélection des élèves.

Nous portons un projet de lycée unique polytechnique, avec un enseignement qui garantisse à tou·te·s les élèves l'appropriation de tous les types de savoirs – qu'ils soient manuels, techniques, artistiques ou théoriques – reposant sur des pratiques pédagogiques coopératives et émancipatrices.

NI SELECTION NI TIRAGE AU SORT

Une université ouverte à toutes

éducation
SUD

et tous

Solidaires